

TRÉSORERIE D'ENTREPRISE UN NOUVEL ENJEU FACE À L'INFLATION !

Quand vient l'heure du **retour sur investissement** pour le dirigeant, se pose la question de la **gestion de trésorerie**. Trop souvent éludée, elle revêt pourtant un réel intérêt, d'autant plus dans une **période inflationniste** comme celle que nous connaissons aujourd'hui. Quelles **solutions** s'offrent à lui pour **faire fructifier** cette trésorerie ?

On vous dit tout... suivez le guide !

Par Yvan **BOUTIER**,
dirigeant-fondateur de FINARENA

La trésorerie d'entreprise reste trop souvent stockée sur un compte courant. Au-delà de ne pas dégager de rentabilité, le capital n'est pas protégé contre l'inflation et sa valeur réelle diminue. Mais avant de détailler les solutions envisageables, posons-nous d'abord la question du montant à placer.

Bien définir le champ des possibles

Il est primordial de comprendre que le bon fonctionnement de l'entreprise reste prioritaire face à la gestion de sa trésorerie. Ainsi, le point essentiel consiste à bien déterminer le montant à investir afin de ne pas l'exposer à un décalage de trésorerie.

Le placement ne concernera que l'excédent de trésorerie, à savoir la différence entre son besoin en fonds de roulement et sa trésorerie réelle. Les solutions seront différentes selon qu'il s'agisse de la trésorerie court terme (moins de deux ans) ou de la trésorerie stable de l'entreprise. Une société d'exploitation pourra éventuellement investir à moyen terme (plus de trois ans) tandis qu'une holding, qui plus est patrimoniale, pourra davantage s'engager à long terme (huit ans et plus).

Plus l'horizon de placement sera long, plus l'entreprise pourra accepter un risque supérieur. En contrepartie, afin de mieux maîtriser le risque, la liquidité sera moins forte. En effet, aucun placement sérieux ne pourra afficher les trois qualités : rendement élevé, liquidité élevée et risque faible. ●●●



Yvan
Boutier

© Benjamin Lachenaud

...

La finance, à court ou moyen terme

Les solutions financières sont plus généralement plébiscitées, pour leur liquidité et leur meilleure maîtrise du risque. On préférera les SICAV monétaires en compte-titres, ou les comptes à terme (banque) pour un placement court terme, ces supports retrouvant naturellement des couleurs en période de hausse des taux. À moyen ou à long terme, on privilégiera davantage le contrat de capitalisation (assurance).

La décision entre telle ou telle solution se fera en fonction du couple rendement-risque, parce que le dirigeant n'est prêt à prendre plus de risque qu'en échange d'un rendement attendu supérieur. Le comportement vis-à-vis du risque dépendra aussi du montant à épargner. Si la trésorerie excédentaire est importante, le dirigeant pourra consacrer une partie plus conséquente à des placements présentant un niveau de risque supérieur, et donc un meilleur potentiel de rentabilité. En revanche, si le niveau de la trésorerie est faible, les placements à rendement limité mais garantis seront à privilégier.

Il n'est cependant pas optimum de n'avoir que des actifs risqués ou que des actifs sans risque. La solution consiste donc à diversifier son capital, en optant par exemple pour des solutions d'horizons divers.

L'immobilier, à moyen ou long terme

Pour un placement de trésorerie plus élaboré, les solutions immobilières peuvent être opportunes (attention toutefois au fait que ces montants entrent le cas échéant dans l'assiette IFI – Impôt sur la fortune immobilière – du dirigeant) et offrir un rendement plus important que des placements financiers, certaines solutions permettant même de réduire l'impôt sur les sociétés.

Les sociétés souhaitant souscrire à ce type d'investissements devront pouvoir mobiliser leur trésorerie sur une durée minimum de cinq ans, pour amortir les frais de souscription plus élevés et supporter la moindre liquidité des supports immobiliers, en regard des placements financiers.

Une stratégie intéressante consiste à acquérir en démembrement des parts de sociétés civiles de placement en immobilier (SCPI). Le dirigeant acquiert la nue-propriété des parts (sorte de propriété sans le revenu) à un prix décoté qui correspond aux revenus qu'il ne va pas percevoir pendant le démembrement, dont la durée a été préalablement définie (cinq, huit ou dix ans plus généralement). Dans le même temps, l'entreprise va pouvoir souscrire l'usufruit temporaire de ces mêmes parts (uniquement le droit à revenu) pour placer sa trésorerie en bénéficiant des revenus de la SCPI.

Installé à Nantes depuis dix ans, le cabinet **FINARENA** traite l'ensemble des sujets du conseil patrimonial de l'entreprise et du dirigeant, via une équipe à taille humaine composée d'experts du droit, de la finance et de l'immobilier, travaillant en interprofessionnalité avec les autres métiers du conseil.

Au terme du démembrement, l'usufruit s'éteint. L'entreprise aura bénéficié de revenus supérieurs au capital investi (de l'ordre de 125 % sur cinq ans ces dernières années) et peu fiscalisés par le jeu de l'amortissement comptable de l'usufruit. De son côté, le dirigeant deviendra plein propriétaire des parts qu'il pourra librement conserver ou revendre. Un schéma gagnant/gagnant!

Enfin, en cas de bénéfice exceptionnel, le Girardin IS permet à une entreprise de profiter d'un avantage fiscal conséquent lors de l'acquisition d'un bien neuf en outre-mer, à condition de le mettre en location pendant une durée de cinq ans, sous conditions de loyers et de ressources. Fiscalement, l'entreprise amortit la totalité du bien acquis l'année de la livraison du bien, l'excédent de déficit étant reportable de façon illimitée sur les exercices suivants. Une solution très efficace nécessitant cependant une analyse sur-mesure de la situation de l'entreprise.

En conclusion, comme le dirigeant doit assurer la gestion de son patrimoine, une société doit structurer sa trésorerie excédentaire pour bénéficier d'une rentabilité supérieure à celle des actifs court terme traditionnels et lutter efficacement contre l'érosion monétaire liée à l'inflation. Elle devra pour cela être bien conseillée pour trouver chaussure à son pied parmi les nombreuses solutions disponibles sur le marché. ●

